PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MEMPHRÉMAGOG MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° 2016-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME N° 2000-07

Lors de sa séance régulière du 7 novembre 2016, le conseil municipal a adopté le *Règlement nº 2016-11 modifiant le règlement de plan d'urbanisme n °2000-07*, dont l'objet est :

Le plan d'urbanisme est modifié pour se conformer à la modification du schéma (règlement 13-16-1), principalement quant aux affectations récréotouristique, résidentielle-touristique, rurale-forestière et urbaine (périmètre d'urbanisation). Ces modifications visent particulièrement à apporter des ajustements (au niveau des limites du périmètre urbain et entre des affectations différentes), à supprimer l'affectation rurale-forestière au profit de l'affectation rurale et à revoir les affectations récréation, récréation intensive et de services et récréation extensive du Mont Hatley et de son voisinage. La carte A1 concernant les affectations du sol est remplacée par une nouvelle carte, basée sur le plan des grandes affectations du territoire de la MRC Memphrémagog, modifié par le règlement 13-16-1.

La MRC de Memphrémagog a émis un certificat de conformité en date 8 décembre 2016. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Donné ce 14 décembre 2016

Liane Breton Directrice générale